

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :  
21 février 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le vingt huit février à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :  
5 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Procurations : 5
- Absents : 0
- Votants : 29

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

**ETAIENT PRÉSENTS:** M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORQUET, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. FLATRES, Mme MADELENAT, M. KERYHUEL, Mme GUYADER, M. LE PORS, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme GIANNI, M. RUBIANO, Mme JEFFROY, M. DAHIREL, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET, M. MILES.

**AVAIENT DONNE POUVOIR :** M. DU CHOUCHE à Mme LE NORMAND, Mme PILLET à M. JOUANJEAN, Mme ROUSSET à M. LORQUET, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme NORMANT à M. LE SEIGLE.

Mme Régine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2023 est approuvé à l'UNANIMITE.

## N°2024-04 – Débat d'Orientations Budgétaires 2024

En application de l'article L.5217-10-4 du CGCT, les conseils municipaux des communes de plus de 3 500 habitants doivent, dans les dix semaines précédant l'examen du Budget Primitif, débattre des Orientations Budgétaires.

Il est proposé de préparer le budget primitif 2024 sur les bases affichées dans le rapport remis à chaque conseiller à l'appui de sa convocation.

La Commission des Finances du 20 février 2024 en a pris acte.

Il appartient au Conseil Municipal d'en débattre.

Le document est joint en annexe du bordereau.

### Il est proposé au Conseil Municipal :

- De prendre acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2024.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

Pour Extrait certifié conforme

LARMOR-PLAGE, le 29 février 2024

LE MAIRE

Patrice VALTON

